



REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE
vistaquidelegationsyndicale@vistabankgroup.com

Ref : DSV/DG//003/05/2026



Conakry, le 12 mai 2026

Objet : Préavis de grève.

Monsieur le Directeur Général,

Conformément aux articles 431.3 et suivants du Code du travail de la République de Guinée, la Délégation Syndicale vous notifie, par la présente, un préavis de grève déposé ce mardi 12 mai 2026.

Ce préavis fait suite à l'accumulation de revendications non résolues ainsi qu'à l'absence persistante d'un dialogue social constructif.

I. Revendications

- **Conditions de travail** : dégradation continue des conditions de travail liée à la surcharge des tâches, aux dysfonctionnements du Core Banking, à l'instabilité du réseau ainsi qu'aux pannes techniques récurrentes, entraînant une démotivation du personnel et une insatisfaction croissante de la clientèle ;
- **Prime variable (PTV)** : retards persistants dans le paiement de la prime variable ;
- **Commissionnement des commerciaux** : arriérés de paiement dépassant trois (3) trimestres pour certains collaborateurs, en raison notamment de l'absence d'outils adaptés de traitement et de suivi ;
- **Convention Collective des Banques (2021)** : notamment la non-application des dispositions relatives à l'article 25 (avancements automatiques) ;
- **Prise en charge sanitaire** : refus injustifié de couverture médicale des époux des collaboratrices, constituant une inégalité de traitement ;
- **Gel des crédits au personnel** : maintien d'une mesure pénalisante sans concertation préalable et de communication ;
- **Climat social** : persistance d'un sentiment de stigmatisation collective consécutif à la gestion du dossier dit « des 5 milliards GNF », accentuant le climat de méfiance et d'inquiétude au sein du personnel ;
- **Processus de fusion** : conduite du processus sans information ni consultation préalable, en contradiction avec les principes de dialogue social prévus par le Code du travail.





REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE
vistaquidelegationsyndicale@vistabankgroup.com

Ref : DSV/DG//003/05/2026

II. Positionnement de la Délégation Syndicale

Malgré l'attachement constant de la Délégation Syndicale à la préservation d'un dialogue social responsable, aucune négociation sincère et constructive n'a été engagée à ce jour.

À défaut d'un engagement immédiat de discussions sérieuses assorties de mesures concrètes dans un délai légal de dix (10) jours francs prévu à l'article 431.5 du Code du travail, le mouvement de grève pourra être déclenché.

Nous appelons la Direction Générale à prendre pleinement la mesure de la situation afin d'éviter toute perturbation des activités ainsi qu'une dégradation supplémentaire du climat social.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre considération distinguée.

Copie :

- o Collaborateurs de la VISTAGUI
- o FESABAG
- o L'Inspection Générale du Travail (IGT)
- o Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)

Conakry, le 12 mai 2026.

Pour la Délégation Syndicale

Mamadou Sanou DIALLO
Secrétaire Général